

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 2 juin 2025

Date de l'annonce publique : 26/05/2025

Date de la convocation des conseillers : 23/05/2025

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Dimitrovska, Viktorija (fonctionnaire remplaçant le secrétaire communal).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-06-02 - 9.03	
Point de l'ordre du jour	9.03	
Objet	Création de poste - Agent municipal - Fonctionnaire communal - D1	

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose de créer un poste au service technique, département des Agents municipaux, sous le statut du fonctionnaire communal dans le groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières;

Considérant que ce poste s'avère nécessaire pour fournir un soutien renforcé à court et moyen terme les agents municipaux ;

Considérant que les missions et tâches du poste incluront entre autres :

- Coordination des agents municipaux ;
- Constater les infractions en matière de stationnement ;
- Rédiger des rapports et des procès-verbaux ;
- Assurer la sécurité aux abords de l'école avant le début et à la fin des cours ;
- Encadrer les événements sportifs et/ou culturels organisés sur le territoire communal ;
- Assister aux séances de la Commission de la circulation en qualité d'expert du suivi réglementaire et de la veille juridique ;

Considérant l'article 99 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer un (1) poste de fonctionnaire selon les modalités suivantes :

Code	ST/A - M03
Groupe de traitement	D1
Sous-groupe de traitement	à attributions particulières (Agent municipal)
Affectation	Service d'ordre
Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100 %



Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération en vertu de l'article 105 (1) 8° de la loi communale modifiée.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 2 juin 2025

Point

CC.2025-06-02 - 9.03

Objet

9.03

Création de poste - Agent municipal - Fonctionnaire communal - D1



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 10 juin 2025

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,